

OFFRE D'EMPLOI

VERIFICATEUR DE PERCEPTION

Dans le cadre du renforcement de son corps de contrôle, La Régie des Transports Poitevins – VITALIS recrute 2 VERIFICATEURS DE PERCEPTION.

Le ou la candidate devra :

- **Lutter contre la fraude par le contrôle des titres de transports et inciter à la validation,**
- **Rédiger des procès-verbaux et encaisser leur montant,**
- **Informer les voyageurs sur la tarification,**
- **Etre capable de gérer les situations conflictuelles,**
- **Représenter l'entreprise à travers un rôle commercial auprès des clients voyageurs,**
- **Etre capable d'apporter son aide aux conducteurs en cas d'incident d'exploitation.**

Il ou elle devra également :

- Avoir le niveau BAC – Détenion du Permis B obligatoire
- La connaissance du réseau de transport Vitalis est fortement souhaitée
- Posséder des connaissances en droit des transports, droit pénal
- Satisfaire à l'assermentation délivrée par le Tribunal de Grande Instance
- Obtenir l'agrément au relevé d'identité délivré par le procureur de La République
- Faire preuve de rigueur et de méthodes, respecter les procédures, avoir l'esprit d'équipe, un bon relationnel et un goût pour les contacts humains
- Faire preuve d'autorité naturelle, de diplomatie, d'aptitude à la négociation mais surtout posséder une très forte maîtrise de soi en toutes circonstances
- Les contrôles s'effectuent sur l'ensemble des créneaux horaires d'ouverture du réseau de transport Vitalis y compris de nuit, les samedis, les dimanches et jours fériés selon le planning de contrôle du service.

Les postes sont à pourvoir rapidement.

Les postes sont à temps plein, attachés à la catégorie Ouvriers-Employés.

La rémunération annuelle sera de 25.500 euros bruts et composée d'un salaire de base + prime de fin d'année + prime de vacances + mutuelle avec prise en charge de l'employeur.

Les candidatures CV + LM sont à envoyer à l'adresse mail suivante :

recrutement@vitalis-rtp.fr